

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

---

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 2223)

## AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas-Lundy et Mme Sebaihi

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.